

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 22

votants 33

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 27 MARS 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE
Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, MD. PAGES, N. AUBERT

Mrs. B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, R. THIERS-SIMON, C. LABARDE,
M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. D. CHAMBON (pouvoir à A. SALZE), C. PTAK (pouvoir à C. AMIEL),
N. BOUABDALLAH (pouvoir à M. MARTEL), M. TEISSIER (pouvoir à I. MILLET), D. MAHUET
(pouvoir à F. MOURET), S. LAMBERT (pouvoir à M. LUCIANI-RIPETTI), C. CHAUVET (pouvoir à
C. ALLEMANY), L. ROQUEPLAN (pouvoir à R. THIERS-SIMON), S. DIET (pouvoir à MD. PAGÈS),
B. REYNÈS (pouvoir à M. LOMBARDO), C. BARRY (pouvoir à C. LABARDE),

Secrétaire de Séance : Madame Annie SALZE

**20240327 – 19/FIN19. BUDGET PRIMITIF 2024 –
BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX FUNERAIRES**

Par délibération du 21 septembre 2015, la Collectivité a décidé la création d'un budget annexe (SPIC) destiné à la commercialisation par les services municipaux de caveaux funéraires suite à l'extension du cimetière communal.

Conformément aux textes en vigueur, cette opération a fait l'objet d'une individualisation au sein d'un budget annexe afin, d'une part, de bien évaluer le coût financier supporté par la Collectivité et, d'autre part, d'effectuer une gestion en comptabilité de stocks. Cette comptabilité de stocks présente une anomalie comptable qui remonte à l'origine de la création du budget annexe.

Des travaux seront effectués au cours de l'année 2024 pour commercialiser de nouveaux caveaux funéraires et faire face à la demande des administrés. Ainsi, le travail de régularisation de stocks amorcé en 2023, sera poursuivi en collaboration avec la Direction Générale des Finances Publiques.

Les grands équilibres de ce budget primitif 2024 se réaliseront à hauteur de :

- Section d'exploitation : 220 302.01 €
- Section d'investissement : 30 000.00 €

Il convient de préciser que cela s'entend après intégration des résultats de l'exercice 2023 soit :

- un excédent de la section d'exploitation de 100 302.01 €

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances le 21 mars 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le vote du budget annexe des caveaux funéraires 2024 :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres,

ADOpte le budget annexe des caveaux funéraires pour l'exercice 2024 comme suit :

Dépenses et recettes de la section de fonctionnement	220 302.01 €
Dépenses et recettes de la section d'investissement	30 000.00 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 28 mars 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

